



Accident de travail accident de trajet

Par **boulahia myriam**, le **23/03/2017** à **13:53**

Bonjour Maitre,

J'ai été victime d'un accident de trajet en me rendant sur mon lieux de travail en Janvier 2015 ce qui à occasionné un arrêt de travail reconnue comme accident de travail.
Fin Février de cette année (2017), je me suis retrouvé à passer en demi traitement, mon employeur va étaler la somme "dû" sur 3 mois. Ont-ils le droit de procéder de la sorte ? ai je un recours possible ? Durant les 3 prochain mois, je ne pourrais absolument pas toucher à un centimes de mon salaire. Comment je fait pour me rendre au travail, pour me nourrir et nourrir mon fils? J'ai pris contact avec une AS des agents de la ville où je travaille. Je trouve ce fonctionnement inacceptable.

Merci de votre réponse